

## FICHES FILIÈRES

# Filière caprins

(mise à jour avec les données disponibles au 1<sup>er</sup> octobre 2023)

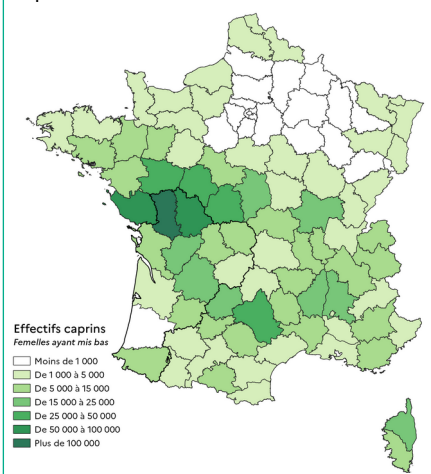
La Nouvelle-Aquitaine est la principale région française productrice de lait et de fromages de chèvre. Le département des Deux-Sèvres détient près de la moitié du cheptel régional. Les exploitations livrant leur lait en laiterie prédominent, mais celles fabriquant leurs fromages à la ferme s'organisent et progressent.

Les principales productions des laiteries sont des fromages affinés industriels, dont en particulier la bûchette pur chèvre. Malgré la faible présence des AOP (une seule appellation reconnue en Nouvelle-Aquitaine), de nombreux fromages fermiers typiques sont produits, bien qu'ils représentent peu en volume.

Les résultats économiques des exploitations caprines sont meilleurs que ceux des autres élevages de la région. Ils sont également meilleurs que ceux des élevages caprins des autres régions. Ce secteur a su se relever après une crise en 2010. L'interprofession cherche à encourager les installations.

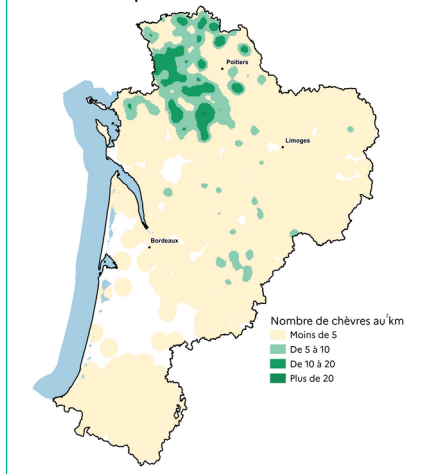
### 1 – Le cheptel est concentré géographiquement, les modes d'élevages sont diversifiés

**Carte 1 – Une concentration du cheptel dans quelques départements**  
Cheptel de chèvres en France par département fin 2022



Source : SAA 2022 – traitement Sriset

**Carte 2 – Une zone de production concentrée au nord-ouest de la région**  
Densité de répartition des chèvres en Nouvelle-Aquitaine en 2020



Source : RA 2020 – traitement Sriset

Le cheptel caprin avait progressé entre 2000 et 2010 mais la crise de surproduction en 2010 provoqua une diminution du nombre d'animaux élevés. Le cheptel a ainsi été réduit de 15 % entre 2010 et 2015 dans la région (11 % à l'échelle métropolitaine).

Depuis 2015, le cheptel total de caprins est stable dans la région (0,1 % de différence entre 2015 et 2022). Cette stabilité cache une disparité entre les départements : la population de chèvres a presque triplé en Pyrénées-Atlantiques et presque doublé en Haute-Vienne. Elle a en revanche diminué de 7 % dans les Deux-Sèvres, le département au plus fort effectif.

### Le nombre d'exploitations est en baisse, mais le cheptel se maintient

La Nouvelle-Aquitaine compte plus de **300 700 chèvres** en 2022, soit 33 % de l'effectif total de France métropolitaine. L'élevage de caprins

est présent dans tous les départements, mais il est particulièrement important dans le nord de la région : près de la moitié du cheptel (46 %) se trouve dans les Deux-Sèvres, et un quart (24 %) dans la Vienne.

**Le nombre d'exploitations élevant des chèvres a, en revanche, diminué de 35 %** entre les deux recensements agricoles de 2010 et 2020. En 2020, 1 700 exploitations possèdent au moins une chèvre, et un peu plus de 1 000 en possèdent au moins 25.

Le nombre d'exploitations élevant moins de 25 chèvres (seuil permettant de prétendre à l'aide caprine de la politique agricole commune) est élevé au regard du nombre total d'exploitations. On qualifie ces exploitations de non professionnelles. Elles sont ainsi plus de 500 en Nouvelle-Aquitaine, soit 31 % des exploitations possédant des chèvres. Elles regroupent en revanche 1 % du cheptel régional. **La plupart des exploitations (40 %) possèdent entre 50 et 300 chèvres.** Les exploitations de plus de 500 chèvres regroupent 30 % du cheptel régional.

Près de 2 000 exploitants ou co-exploitants dirigent les exploitations caprines. Leur âge moyen est de 47 ans, il était de 45 ans en 2010. Ils sont en moyenne plus jeunes que pour l'ensemble des exploitants de Nouvelle-Aquitaine (52 ans).

Les responsables d'exploitations élevant au moins 25 chèvres sont globalement plus jeunes que ceux de l'ensemble des exploitations de Nouvelle-Aquitaine : en 2020, 23 % avaient moins de 40 ans contre 16 % pour l'ensemble des exploitations. Cependant, l'avenir reste fragile, ils sont 32 % à avoir plus de 55 ans, qui pourraient donc envisager de prendre leur retraite dans les dix prochaines années.

**Tableau 1 – Des effectifs concentrés dans les Deux-Sèvres**

Effectifs caprins au 1<sup>er</sup> janvier 2022

	Chèvres	Total caprins	Part régionale (total caprins)
16 - Charente	17 760	26 080	6 %
17 - Charente-Maritime	12 860	17 870	4 %
19 - Corrèze	2 700	3 870	1 %
23 - Creuse	7 680	10 680	2 %
24 - Dordogne	21 450	32 310	7 %
33 - Gironde	1 440	1 890	0 %
40 - Landes	710	970	0 %
47 - Lot-et-Garonne	7 740	14 790	3 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	14 030	18 970	4 %
79 - Deux-Sèvres	140 550	205 730	46 %
86 - Vienne	66 700	106 560	24 %
87 - Haute-Vienne	7 100	9 420	2 %
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>300 720</b>	<b>449 140</b>	<b>100 %</b>
France métropolitaine	915 716	1 322 710	
<i>Part de la région dans la France</i>	33 %	34 %	

Source : SAA 2022

**Tableau 2 – Un tiers des exploitations de la région sont dans les Deux-Sèvres**

Exploitations élevant des chèvres au 1<sup>er</sup> janvier 2020

	Nombre d'exploitations	Ayant au moins 25 chèvres	Nombre de chèvres	Part régionale (nombre d'exploitations)
16 - Charente	114	84	19 900	7 %
17 - Charente-Maritime	86	56	12 878	5 %
19 - Corrèze	85	16	2 924	5 %
23 - Creuse	93	36	6 732	5 %
24 - Dordogne	165	95	21 591	10 %
33 - Gironde	61	7	1 362	4 %
40 - Landes	30	5	653	2 %
47 - Lot-et-Garonne	67	33	6 674	4 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	218	71	10 381	13 %
79 - Deux-Sèvres	470	423	141 458	28 %
86 - Vienne	214	189	66 475	13 %
87 - Haute-Vienne	100	29	6 983	6 %
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1 703</b>	<b>1 044</b>	<b>298 011</b>	<b>100 %</b>
France métropolitaine	9 957	5 613	919 296	
<i>Part de la région dans la France</i>	17 %	19 %	32 %	

Source : RA 2020

**Tableau 3 – Moins de 10 % des exploitations possèdent 30 % du cheptel**

Répartition des exploitations selon leur cheptel de chèvres mères

Nombre de chèvres par exploitation	Nombre d'exploitations	part des exploitations	Nombre de chèvres	part des chèvres
moins de 25	531	31 %	3 473	1 %
de 25 à 49	128	8 %	4 612	2 %
de 50 à 99	172	10 %	12 201	4 %
de 100 à 199	291	17 %	43 187	14 %
de 200 à 299	219	13 %	52 511	18 %
de 300 à 399	152	9 %	51 606	17 %
de 400 à 499	90	5 %	39 593	13 %
plus de 500	120	7 %	90 828	30 %

Source : RA 2020

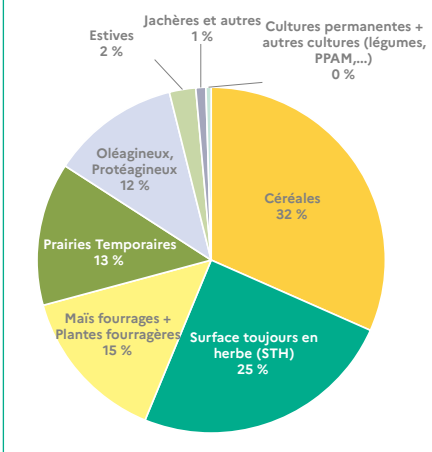
## Un élevage organisé autour des prairies et des cultures

Les quelque 1 000 exploitations de la région possédant au moins 25 chèvres occupent une superficie agricole utilisée (SAU) de 113 000 ha.

Cette surface globale a diminué de 8 % entre 2010 et 2020. L'assolement moyen en céréales a diminué légèrement de 36 % à 32 %. À l'inverse, la part des surfaces en plantes fourragères a triplé, passant de 5 % à 15 %.

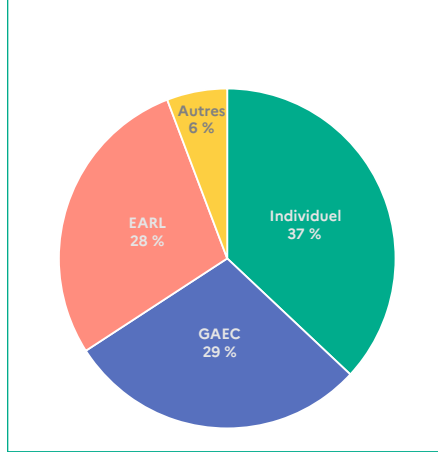
Près de 45 % de la SAU est consacrée aux cultures de céréales et oléoprotéagineux. Les prairies et plantes fourragères (y compris le maïs fourrage) occupent plus de la moitié de l'assolement (53 %).

**Figure 1 – Un tiers de la surface est cultivée en céréales**  
Répartition de la SAU dans les exploitations possédant au moins 25 chèvres



Source : RA 2020

**Figure 2 – Les exploitations caprines réparties en 3 statuts principaux**  
Statut juridique des exploitations détenant des chèvres en 2020



Source : RA 2020

## Le statut juridique des élevages caprins est de plus en plus diversifié.

La part d'exploitations individuelles a diminué de 44 % en 2010 à 37 % en 2020. Le statut de GAEC a pris du terrain sur celui de l'EARL. Il était de 23 % en 2020, contre 29 % à présent.

L'EARL, statut relativement peu utilisé en moyenne dans les exploitations de ruminants, reste important dans les élevages caprins, pour 28 % des exploitations.

## 2 – Une production laitière stable et spécialisée

### Une production laitière principalement destinée à la transformation industrielle

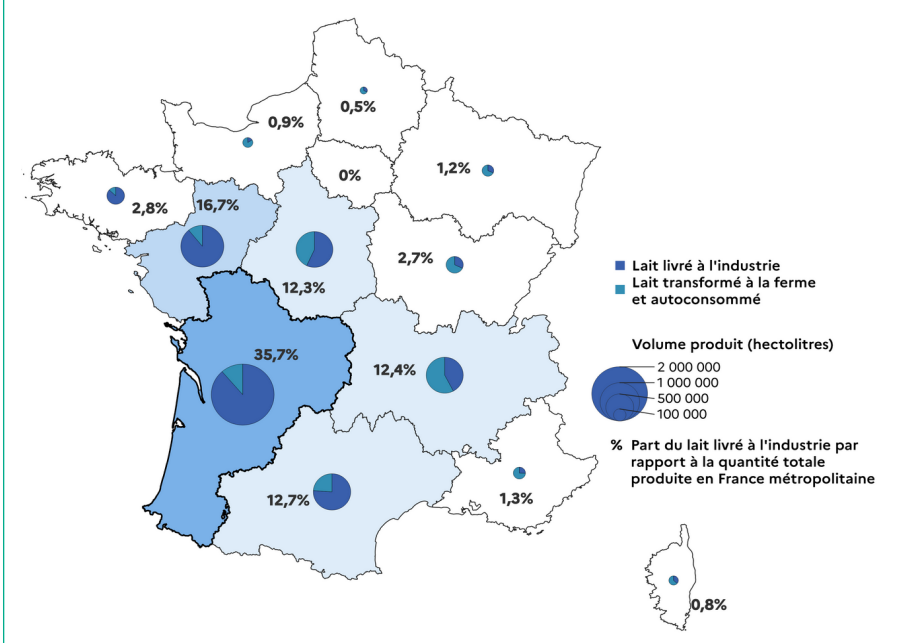
Après la surproduction de 2010, la production régionale de lait de chèvre diminue entre 2011 et 2013 mais reste très stable sur les dix années suivantes. Elle atteint les 2,3 millions d'hectolitres en 2022, soit 2,7 % de plus qu'en 2013.

La majeure partie de cette production est livrée à l'industrie (89 % en 2022). La fabrication de produits fermiers augmente en quantité et en proportion de la quantité totale de lait produite. Elle représentait 5 % du total régional en 2010, 6 % en 2015 et est à présent de 11 % en 2022, avec 278 500 hl. La vente directe de lait et l'auto-consommation restent très marginales dans la région avec 0,4 % de la production en 2022.

La région occupe une place très importante pour les livraisons de lait de chèvre à l'industrie. Avec 33 % du cheptel et 36 % de la production laitière caprine de France métropolitaine, **la Nouvelle-Aquitaine représente 43 % des livraisons de**

**France métropolitaine** en 2022. La région est à l'inverse minoritaire dans la fabrication de fromages fermiers : 16 % des productions fermières françaises y sont réalisées. Cette proportion est en progression depuis cinq ans.

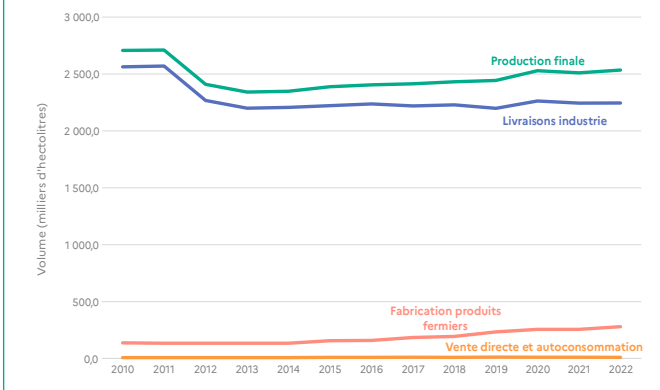
**Carte 3 – La Nouvelle-Aquitaine assure plus d'un tiers des livraisons à l'industrie**  
Production laitière et répartition régionale du lait de chèvre livré à l'industrie et transformé à la ferme en France métropolitaine



Source : SAA 2022

**Figure 3 – Une production régionale stable depuis 3 ans, la fabrication de produits fermiers est en progression**

Evolution de la production de lait de chèvre selon la destination en Nouvelle-Aquitaine



Source : SAA 2010 – 2022

**Figure 4 – Une production stable malgré un nombre de livreurs en baisse**

Evolution du nombre de livreurs et du volume de lait de chèvre collecté en Nouvelle-Aquitaine



Source : SAA 2010 – 2022

### Les Deux-Sèvres en première ligne et des disparités départementales

Les Deux-Sèvres assurent plus de la moitié de la production laitière de la région Nouvelle-Aquitaine : 50 % de la production totale et 52 % de celle livrée à l'industrie proviennent de ce département en 2022.

Si, à l'échelle de la région, la majeure partie du lait est livrée (89 %), il demeure une part importante de fabrication de produits fermiers dans les départements où la production est plus faible. Ainsi dans les Landes, la Gironde, la Corrèze et les Pyrénées-Atlantiques, la part de produits fermiers est plus importante que celle de lait livré.

Depuis 2019, si la production totale régionale est stable, les destinations du lait ont progressé différemment. Ainsi, les livraisons ont légèrement augmenté de 2 % entre 2019 et 2022, tandis que la fabrication de produits fermiers a fortement progressé avec une hausse de 73 % sur 3 ans pour atteindre 11 % de la production totale.

Les évolutions sont différentes selon les départements. La production de lait a augmenté dans certains et diminué dans d'autres. La production a augmenté dans les départements à la plus forte production (Deux-Sèvres, Vienne et Dordogne).

Les volumes restent faibles pour les départements peu producteurs. Elle a cependant plus que doublé dans les Pyrénées-Atlantiques entre 2019 et 2022 pour l'industrie, et presque triplé pour la partie de fabrication de produits fermiers.

### Des livraisons stables, mais moins de livreurs

La région Nouvelle-Aquitaine reste celle possédant le plus grand nombre de livreurs par rapport aux producteurs fermiers. Mais ce nombre est en diminution. Ainsi en 2022, 915 éleveurs de chèvres livrent leur lait, soit une diminution de 5 % par rapport à 2021.

**Tableau 4 – 90 % du lait produit en Nouvelle-Aquitaine est livré à l'industrie**

Volumes de lait de chèvre produit en Nouvelle-Aquitaine en 2022 (en hectolitres)

	Livraisons à l'industrie	Fabrications de produits fermiers	Vente directe et autoconsommation	Production finale	part livraison / production totale
16 - Charente	131 400	16 250	40	147 690	89 %
17 - Charente-Maritime	90 730	13 490	-	104 220	87 %
19 - Corrèze	2 020	14 480	150	16 650	12 %
23 - Creuse	45 480	9 250	-	54 730	83 %
24 - Dordogne	150 800	31 690	1 230	183 720	82 %
33 - Gironde	1 170	2 850	30	4 050	29 %
40 - Landes	-	2 510	-	2 510	0 %
47 - Lot-et-Garonne	66 140	500	-	66 640	99 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	26 580	29 970	1 200	57 750	46 %
79 - Deux-Sèvres	1 168 680	91 940	5 740	1 266 360	92 %
86 - Vienne	525 920	53 190	1 200	580 310	91 %
87 - Haute-Vienne	36 780	12 400	450	49 630	74 %
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2 245 700</b>	<b>278 520</b>	<b>10 040</b>	<b>2 534 260</b>	<b>89 %</b>
France métropolitaine	5 185 561	1 752 063	29 458	6 967 082	74 %
<i>Part de la région dans la France</i>	43 %	16 %	34 %	36 %	

Source : SAA 2022

### 3 – Une industrie de transformation très concentrée

#### Trois groupes majoritaires

Trois entreprises drainent la majeure partie des volumes laitiers caprins de Nouvelle-Aquitaine :

- Eurial, la branche lait de la coopérative Agrial, avec notamment la marque Soignon, est leader sur le marché français, Cinq établissements dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne et trois autres extérieurs à la région participent de ce résultat ;
- la fromagerie de Riblaire à Saint-Varent (79), rattachée à Lactalis (marque Président) ;
- la fromagerie Lescure de Saint-Loup-Lamairé (79), rattachée au groupe Savencia (marques Chavroux, Saint-Loup).

#### D'importants flux interrégionaux

Tout le lait produit dans la région n'y est pas toujours transformé et, inversement, du lait collecté dans d'autres régions est transformé en Nouvelle-Aquitaine. Les flux interrégionaux font partie de l'économie du territoire.

En 2022, 23 % du volume produit en Nouvelle-Aquitaine est traité par des laiteries dont le siège social se situe en Normandie, et 20 % par des laiteries dont le siège se situe en Pays de Loire. Ces proportions restent similaires à celles de 2019. Ce sont ainsi 107 millions de litres qui sortent de la région soit 47 % de la collecte régionale.

Dans l'autre sens, les flux sont moins importants, mais 17 millions de litres proviennent d'Occitanie pour être transformés en Nouvelle-Aquitaine, soit 11 % du total du lait transformé dans la région. C'est un total de 29 millions de litres qui entrent dans la région soit 19 % du volume de lait qui y est transformé.

Au final, **119 millions de litres sont produits et transformés en Nouvelle-Aquitaine** en 2022, pour 226 millions de litres produits et 148 millions de litres transformés.

#### Les bûchettes en première ligne

Les principales productions de Nouvelle-Aquitaine, en volume, sont les fromages issus de laiteries industrielles. La bûchette de chèvre est le produit phare de la région : 97 % de la production nationale provient de Nouvelle-Aquitaine. Ce sont ainsi près de 46 000 tonnes de bûchettes produites en 2022 dans la région. Cela représente plus de la moitié (56 %) de la production régionale de produits transformés.

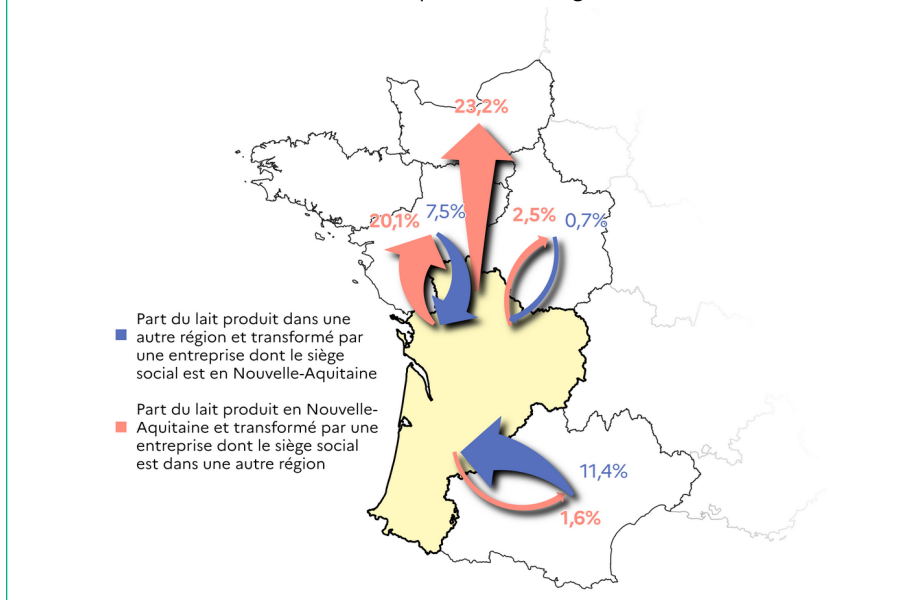
Les autres productions sont plus diversifiées. La bûche à découper est la seconde production de la région,

pour 6 200 tonnes, suivie du fromage frais à tartiner, 6 100 tonnes produites en 2022.

La production industrielle de fromage frais de chèvre dits « traditionnels » a baissé de plus d'un tiers entre 2015 et 2022.

La fabrication de yaourts et lait fermentés à base de lait de chèvre est en forte augmentation. Cette production apparaît dans la région en 2018 et a pratiquement doublé de volume depuis, dépassant les 1 200 tonnes en 2022.

**Carte 4 – Près de la moitié du lait de chèvre produit en Nouvelle-Aquitaine est transformé dans des entreprises dont le siège social est dans une autre région**  
Flux de lait de chèvre entre la Nouvelle-Aquitaine et les régions voisines en 2022



Source : Enquête annuelle laitière 2022

**Figure 5 – Une production stable depuis 2016**

Évolution de la production de produits transformés à partir de lait de chèvre en Nouvelle-Aquitaine



Source : Enquête mensuelle laitière 2013 – 2022

## 4 – Des subventions européennes qui soutiennent la production

Les aides découplées (non dépendantes du type de production) regroupent le paiement de base, le paiement vert, le paiement redistributif et l'aide spécifique aux jeunes agriculteurs. En 2022, dernière année de la PAC 2015-2022, les éleveurs de la région qui ont perçu les aides caprines ont touché en moyenne 30 000 € au titre du premier pilier, dont 21 400 € d'aides découplées. La convergence des aides découplées avait été plutôt favorable aux élevages herbivores, mais ceux-ci subissent comme les autres exploitations la baisse globale de l'enveloppe d'aides PAC.

Au sein du deuxième pilier, l'ICHN (indemnité compensatrice de handicap naturel) apporte un complément de revenu relativement faible, plus important dans les Pyrénées-Atlantiques, où l'élevage en estive de montagne est plus présent.

À ces aides non spécifiques s'ajoutent les aides couplées, directement liées à la détention d'animaux d'élevage. L'aide caprine est spécifique aux élevages caprins. Le nombre d'exploitations demandant la prime à l'aide caprine est stable entre 2019 et 2022. Ainsi, presque 1 120 élevages ont demandé cette subvention en 2022 pour 1 113 en 2019.

**Tableau 5 – Les demandes issues des Deux-Sèvres représentent près de la moitié des demandes d'aides caprines de Nouvelle-Aquitaine**

Demandes d'aides caprines par département en 2022

	Nombre de demandes	Effectif engagé	Montant des aides caprines
16 - Charente	78	17 910	263 881
17 - Charente-Maritime	57	12 528	184 329
19 - Corrèze	22	2 193	31 649
23 - Creuse	46	7 446	109 344
24 - Dordogne	104	23 095	313 970
33 - Gironde	20	1 227	17 680
40 - Landes	6	395	5 840
47 - Lot-et-Garonne	43	8 067	117 107
64 - Pyrénées-Atlantiques	109	12 354	180 898
79 - Deux-Sèvres	404	137 452	1 916 853
86 - Vienne	180	61 870	815 207
87 - Haute-Vienne	50	8 627	124 147
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1 119</b>	<b>280 810</b>	<b>4 080 905</b>

Source : ASP

Cependant, le nombre de chèvres engagées pour ces demandes a diminué : 280 000 en 2022, presque 295 000 en 2019. Les demandes ont augmenté dans presque tous les départements, sauf dans les deux plus gros producteurs : Deux-Sèvres et Vienne. Le montant total versé en 2022 pour l'aide caprine est de plus de 4 millions d'Euros, un montant en diminution de 5 % par rapport à 2019.

Le cheptel moyen en Nouvelle-Aquitaine est de 250 chèvres par élevage. Cette moyenne régionale couvre des disparités départementales très prononcées : de 60 animaux par ferme en moyenne en Gironde à plus

de 340 dans les Deux-Sèvres et la Vienne.

L'aide caprine est versée aux exploitations possédant un cheptel d'au moins 25 chèvres, et est plafonnée à 400 chèvres, avec application de la transparence GAEC. Sont comptabilisées comme « chèvres » les femelles ayant mis-bas ou de plus d'un an.

Le montant indicatif de l'aide s'élève à 15 €/animal. Ce montant est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'animaux éligibles après réalisation des contrôles administratifs et de l'enveloppe globale allouée.

**Tableau 6 – Le premier pilier compte pour plus de 80 % des subventions, les aides découplées pour la moitié**

Principales aides PAC perçues par les bénéficiaires de l'aide caprine en 2022 en Nouvelle-Aquitaine

	Premier pilier			Deuxième pilier				Total
	Aides couplées végétales	Aides couplées animales	Aides découplées	ICHN	Bio (conversion + maintien)	MAEC	Assurance récolte	
16 - Charente	135 090	402 174	1 391 594	437 218	124 219	79 135	26 722	2 596 152
17 - Charente-Maritime	94 327	285 125	1 119 244	253 801	14 717	149 194	11 071	1 927 479
19 - Corrèze	6 462	55 415	160 466	125 707	6 027	1 666	-	355 743
23 - Creuse	20 957	371 083	863 494	491 767	52 691	13 491	-	1 813 483
24 - Dordogne	252 901	457 926	1 622 625	582 855	274 298	18 976	7 562	3 217 143
33 - Gironde	3 634	95 845	163 320	16 671	14 304	21 048	-	314 822
40 - Landes	1 374	23 811	25 304	-	2 642	4 470	-	57 601
47 - Lot-et-Garonne	46 422	137 563	426 645	123 317	39 319	1 860	2 359	777 485
64 - Pyrénées-Atlantiques	7 035	637 830	1 430 866	1 285 533	26 787	49 943	4 896	3 442 890
79 - Deux-Sèvres	657 183	3 859 513	10 676 964	127 892	305 355	395 731	220 131	16 242 769
86 - Vienne	416 184	1 183 657	4 905 125	411 001	278 815	57 457	106 262	7 358 501
87 - Haute-Vienne	21 979	389 215	1 022 371	431 552	79 155	61 330	36 582	2 042 184
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1 663 548</b>	<b>7 899 157</b>	<b>23 808 018</b>	<b>4 287 314</b>	<b>1 218 329</b>	<b>854 301</b>	<b>415 585</b>	<b>40 146 252</b>

Source : ASP

## 5 – De bons résultats économiques pour les exploitations néo-aquitaines

En 2021, le RICA comporte dans son échantillon régional 52 exploitations spécialisées caprines, de taille moyenne ou grande. Celles-ci possèdent en moyenne 42 UGB caprines (soit environ 280 têtes) pour 63 ha de SAU, contre 25 UGB caprines (environ 167 têtes) et 54 ha pour les exploitations du reste de la France métropolitaine.

Le produit brut de la vente de lait de chèvre représente 84 % du produit brut standard. La valorisation des autres produits animaux et autres produits de l'exploitation reste minime. Mais elle est plus importante que dans les autres régions, où la vente de lait représente 93 % du produit brut standard.

Le montant des ventes de céréales est deux fois supérieur à celui des ventes d'animaux (chevreaux et chèvres de réforme).

L'excédent brut d'exploitation (EBE) moyen des exploitations de Nouvelle-Aquitaine en 2021 est supérieur à celui de la moyenne des autres régions françaises, avec respectivement 76 300 € et 57 200 €.

La dotation aux amortissements représente un second poste conséquent pour ces exploitations. Il est plus important dans la région que dans les autres régions françaises.

**Tableau 8 – Des exploitations caprines plus chargées en Nouvelle-Aquitaine que dans les autres régions**

Caractéristiques des élevages et charges d'alimentation

Moyenne par exploitation moyenne ou grande spécialisée en caprins (€)	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions
ETP non salariés	1,30	1,38
SAU en ha	63	54
UGB caprines	42	25
SAU/ETP non salarié	48	39
UGB/ETP non salarié	32	18
UGB/ha	0,67	0,47
Charges aliments concentrés caprins	49 398	22 979
Charges aliments grossiers caprins	5 197	4 652
Frais d'aliments / UGB caprine	1 300	1 090

Source : RICA 2021

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SMIC annuel était fixé à 18 654 € brut. Source : INSEE.

**Tableau 7 – Les résultats comptables des élevages caprins de Nouvelle-Aquitaine sont supérieurs à ceux des autres régions**

Principaux agrégats comptables des exploitations spécialisées caprins en 2021

Moyenne par exploitation moyenne ou grande spécialisée en caprins (€)	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions
<b>Produit brut standard</b>	<b>196 358</b>	<b>105 513</b>
dont produit brut lait de chèvre	165 461	107 892
dont produit brut animaux	9 435	8 925
dont produit brut céréales	20 006	5 981
<b>Production de l'exercice</b>	<b>217 438</b>	<b>131 054</b>
- Charges approvisionnement	83 292	45 480
- Autres charges	59 275	37 773
<b>= Valeur ajoutée</b>	<b>74 871</b>	<b>47 801</b>
+ Subventions	24 958	23 847
+ Indemnités assurances	1 377	559
- Fermages et loyers	6 262	3 741
- Impôts et taxes	1 524	1 038
<b>= Excédent brut d'exploitation (EBE)</b>	<b>76 324</b>	<b>57 207</b>
- Dotations aux amortissements	31 028	20 924
≈ Résultat d'exploitation	45 302	36 404
- Charges financières	3 465	1 521
+ Produits financiers	145	185
<b>= Résultat courant avant impôt (RCAI)</b>	<b>41 982</b>	<b>35 069</b>
<b>RCAI par ETP non salarié</b>	<b>32 294</b>	<b>25 412</b>

Source : RICA 2021

Parmi les charges, le coût de l'aliment du bétail est un poste important, avec notamment l'achat d'aliments concentrés (non produits sur l'exploitation).

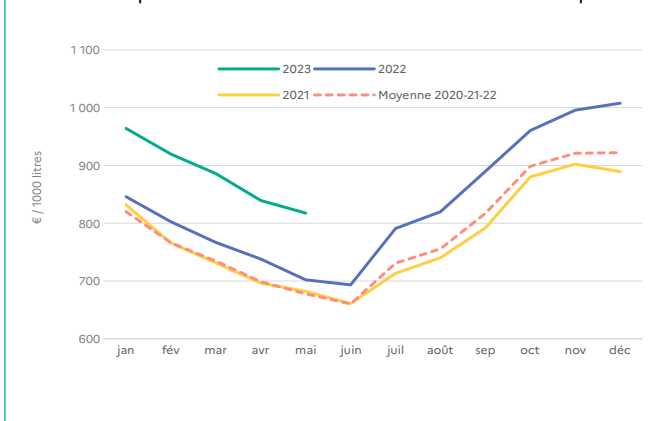
Ce coût des aliments n'affecte pas outre mesure le résultat final puisque l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le résultat courant avant impôts (RCAI) restent supérieurs à la moyenne des autres régions. **Le RCAI par unité de travail non salarié atteint plus de 32 000 €, soit 1,7 SMIC<sup>1</sup>.**

Ce revenu est supérieur de 16 % à celui du reste de la France métropolitaine. La productivité par hectare avoisine 670 €/ha et est comparable à celle des autres régions (650 €/ha).

*Attention, la taille réduite de l'échantillon et son renouvellement important n'autorisent pas une analyse plus poussée de l'évolution de ces résultats économiques. De plus ces éléments portent sur les données 2021, ils pourront être différents avec le contexte économique actuel.*

**Figure 6 – Le prix du lait est élevé en 2022 et 2023**

Evolution du prix du lait de chèvre collecté en Nouvelle-Aquitaine



Source : EML 2020-2023

## 6 – Une faible part de la production sous signe de qualité et en agriculture biologique

### Une seule appellation en Nouvelle-Aquitaine

Malgré de nombreux fromages de chèvres fermiers considérés comme typique de la région (Tomme fermière du Limousin, Feuille du Limousin, Cabécou du Périgord...) il n'existe qu'une seule appellation officielle pour le fromage de chèvre en Nouvelle-Aquitaine : le Chabichou du Poitou. Il a été reconnu AOC/AOP en 1990.

Un dossier est actuellement à l'étude pour la reconnaissance AOP du Mothais sur feuille, produit traditionnellement dans les Deux-Sèvres et départements limitrophes. La zone de reconnaissance des deux AOP de régions voisines déborde sur la Nouvelle-Aquitaine : le Sainte-Maure-de-Touraine au nord et le Rocamadour à la lisière du Lot.

### La dynamique autour de l'agriculture biologique s'affaiblit

L'Agence Bio recense 208 exploitations certifiées AB détenant des caprins en 2022 en Nouvelle-Aquitaine (+8 % par rapport à 2021). Le cheptel est stable sur les deux années, autour de 19 000 chèvres. La région se place en troisième position en nombre d'exploitations, derrière la région Auvergne-Rhône-Alpes (360 exploitations pour 21 400 chèvres) et l'Occitanie (310 exploitations pour 22 500 chèvres).

Le cheptel de chèvres bio se situe majoritairement dans le département de la Dordogne (30 %) et dans les Deux-Sèvres (21 %). La Dordogne compte aussi le plus grand nombre d'élevages bio de la région (31 %), suivi par les Pyrénées Atlantiques (15 %) et les Deux-Sèvres (13 %).

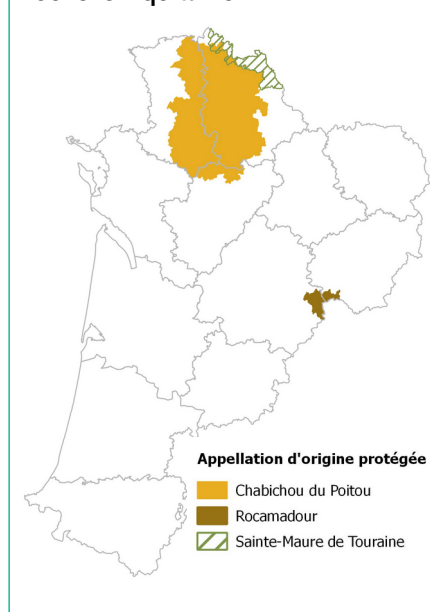
De même que pour les autres types de lait (vache et brebis), la production de lait de chèvres sous cahier des charges en Agriculture Biologique a connu un essor important.

Ainsi le nombre d'éleveurs néo-aquitains engagés en bio a connu une forte progression de 2015 à 2021. Les volumes collectés ont progressé régulièrement pour atteindre 65 000 hectolitres en 2021.

Le développement de ce mode de production semble cependant s'essouffler. Bien que le nombre d'élevages augmente, le cheptel n'évolue plus depuis 2020.

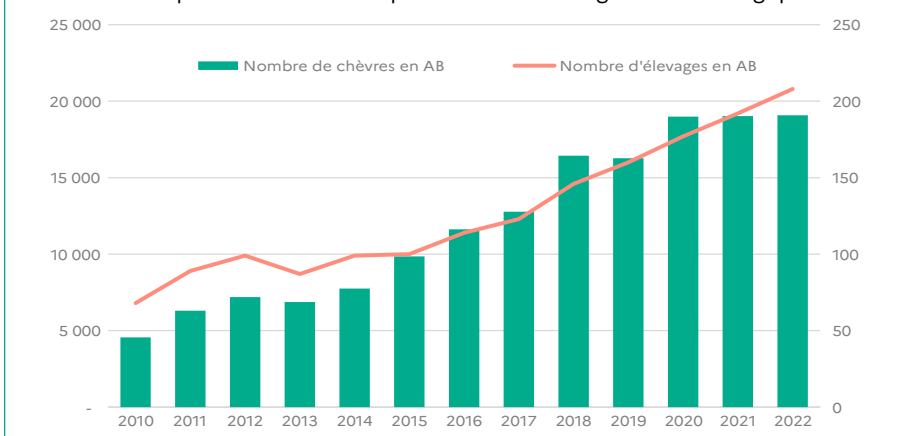
En 2022, le nombre de livreurs de lait de chèvre bio baisse de 10 % par rapport à 2021. La quantité totale livrée à l'industrie baisse de plus de 7 % entre 2021 et 2022.

Carte 5 – Les AOP caprines en Nouvelle-Aquitaine



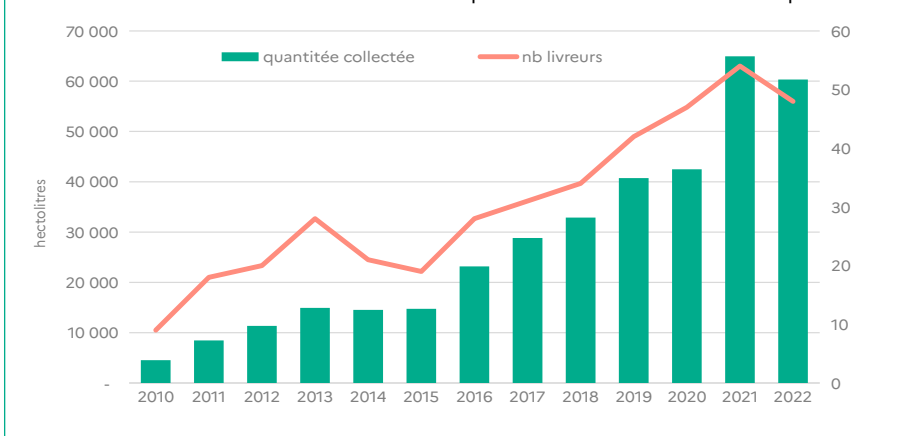
Source : INAO – traitement Sriset

Figure 7 – Le nombre d'éleveurs caprins bio augmente, mais le cheptel n'évolue plus. Évolution des exploitations et du cheptel de chèvres en agriculture biologique



Source : Agence Bio 2010-2022

Figure 8 – Les volumes collectés en bio progressaient jusqu'en 2021. Évolution de la collecte de lait de chèvre bio pour l'industrie en Nouvelle-Aquitaine



Source : EML 2010-2022



## 7 – Une consommation en repli

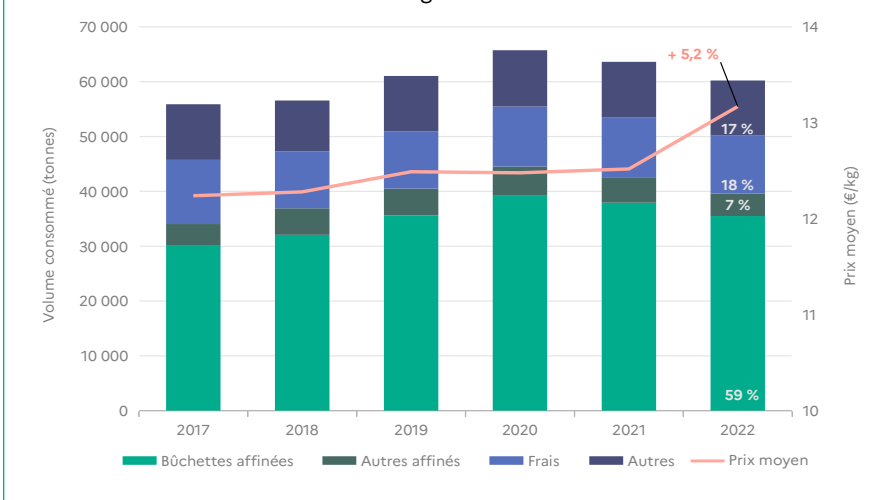
La consommation nationale de produits laitiers à base de lait de chèvre ces dernières années a été marquée par la crise sanitaire due au Covid-19, puis la montée de l'inflation depuis 2022. Les premières hausses de prix se font ressentir dès le début de l'année 2022 et ont été accentuées au printemps et en été. L'indice « Lait, fromages et œufs » a augmenté de 4,7 % en mai et de plus de 10 % en août 2022.

Les conséquences de l'inflation se traduisent principalement par une baisse des volumes consommés et des modifications des habitudes de consommation de la population (baisse de gamme, repli sur des produits courants).

Déjà en baisse depuis 2018, la consommation de lait de chèvre a diminué de 17,2 % entre 2021 et 2022. Le nombre d'acheteurs est de plus en plus réduit : le taux de pénétration<sup>2</sup> en 2022 est de 2,1 % de la population française, contre 97,3 % pour le lait de vache.

Du côté des yaourts, la consommation des produits au lait de chèvre baisse, alors que les yaourts au lait de vache ont bien résisté à la baisse globale de consommation. Les achats de yaourts au lait de chèvre ont diminué de 7,4 %. Plus chers sur le marché, ces produits sont particulièrement visés par les arbitrages des ménages en période de hausse des prix.

**Figure 9 – La baisse de la consommation s'accroît avec la hausse des prix**  
Évolution de la consommation de fromage de chèvre en France entre 2017 et 2022



Source : FranceAgriMer, d'après Kantar World Panel

50 % des volumes perdus sur les yaourts de chèvres sont reportés sur les yaourts au lait de vache.

En 2022, en France les fromages de chèvres représentent 9 % du total des achats des fromages, en valeur. La consommation est dominée par les fromages de vache (86,4 %).

En 2022, la consommation de fromages de chèvre en France atteint 60 000 tonnes, loin derrière celle de fromages au lait de vache (744 000 t) mais devant celle de fromages au lait de brebis (31 000 t).

Plus de 84 % des ménages ont acheté des fromages de chèvre pour un prix moyen de 13 €/kg. Les bûchettes représentent 59 % des achats des ménages en fromages de chèvre en 2022, pour 35 000 t. Plus de 69 % des ménages

ont acheté de la bûchette au cours de l'année.

La consommation de fromages de chèvres est en diminution de 5,4 % entre 2021 et 2022. Les sommes dépensées ont augmenté, du fait de la forte inflation en 2022. Les achats de bûchettes ont perdu 6,4 %, s'établissant à près de 35 500 tonnes en 2022.

Si la consommation en volume acheté a diminué entre 2021 et 2022 en France, le montant total dépensé est resté stable. Pour l'ensemble des fromages de chèvre, la différence 2022 et 2021 est de -0,4 %, avec 793 k€ dépensés en 2022. Pour les bûchettes, le montant total dépensé représente 46 % de la valeur des achats de fromages de chèvres. Il s'élève à 366 k€ soit + 0,9 % qu'en 2021.

<sup>2</sup> Le taux de pénétration correspond au nombre de français ayant consommé le produit par rapport à l'ensemble de la population.

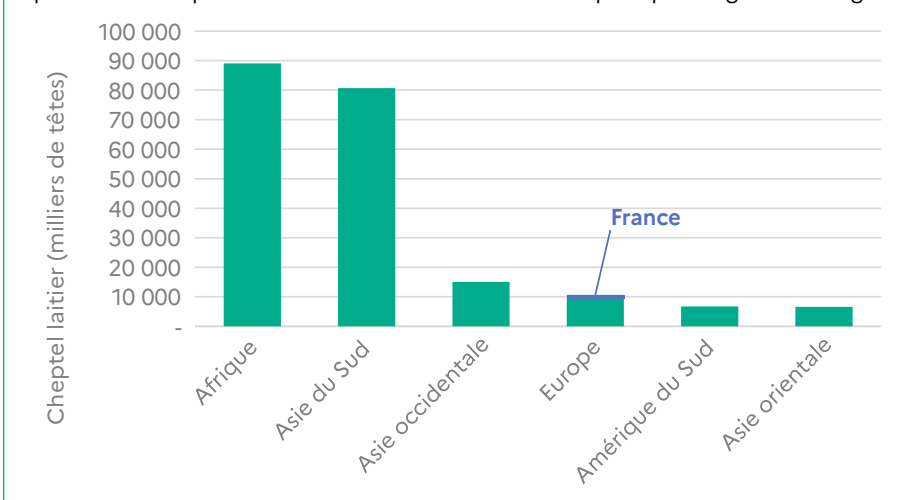
## 8 – La France est le premier producteur européen de lait de chèvre

Plus d'un milliard de caprins sont élevés sur la planète, près de la moitié se trouvent en Asie et 40 % en Afrique. Ces caprins peuvent être élevés pour la viande, le lait ou les poils (laine cachemire par exemple).

Au niveau mondial, en 2021, la production de lait de chèvre atteint 20,7 millions de tonnes de lait, dont 6 millions (29 %) produites en Inde, 21 % en Afrique et 15 % en Europe. La France représente 3 % de la production laitière mondiale. La production de viande est très importante en Asie et Afrique. (Source : FAO).

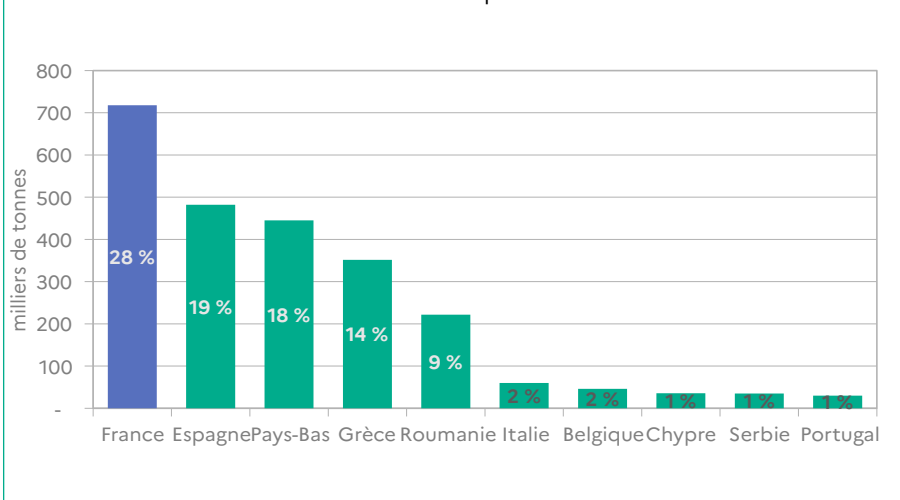
Au niveau européen, en 2021, la France est le premier pays producteur de lait de chèvre (28 % de la production), suivie par l'Espagne, les Pays-Bas et la Grèce et le Portugal. À eux cinq, ils fournissent 88 % de la production de lait de l'Union européenne (collecté et fermier). (Source : EuroStat).

**Figure 10 – Le cheptel laitier mondial majoritairement présent en Afrique et Asie**  
Répartition du cheptel mondial de chèvres laitières dans les principales régions d'élevage



Source : FAO

**Figure 11 – Cinq pays produisent près de 90 % du lait de chèvre de l'UE**  
Production de lait de chèvre dans l'Union Européenne en 2022



Source : Eurostat

### Glossaire

AB : Agriculture Biologique

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

ASP : Agence de Services et de Paiement

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

EAL : Enquête Annuelle Laitière

EARL : Entreprise Agricole à

Responsabilité Limitée

EML : Enquête Mensuelle Laitière

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel

OP : Organisation de Producteurs

PAC : Politique Agricole Commune

PBS : Production Brute Standard

RA : Recensement Agricole

RCAI : Résultat Courant Avant Impôt

RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole

SAA : Statistique Agricole Annuelle

SAU : Superficie Agricole Utilisée

UE : Union Européenne

UGB : Unité Gros Bétail <sup>3</sup>

<sup>3</sup> Le coefficient de conversion entre UGB caprins et têtes varie selon la catégorie d'animaux et le type d'exercice. Un équivalent moyen de 0,15 UGB par tête a été retenu dans le cadre de cette fiche.

## Organisation de la filière caprins en Nouvelle-Aquitaine

Suite à une organisation historique en bassins de production laitiers, la région Nouvelle-Aquitaine compte deux organisations régionales majeures, toutes deux comités régionaux de l'ANICAP, l'interprofession caprine nationale.

Ce sont des lieux de concertation entre les éleveurs et les coopératives et laiteries privées.

- **Le Brilac** couvre les régions Pays de la Loire et l'ex-Poitou-Charentes. Le Brilac représente 75 % des fromages de chèvre français et plus de 5 000 emplois.
- **Le Cilaisud Caprin** qui couvre l'ex-région Aquitaine et l'Occitanie

L'ANICAP a engagé une restructuration des interprofessions régionales afin que leurs périmètres géographiques correspondent aux périmètres des régions administratives dans lesquelles elles sont situées. Le travail est en cours, avec pour objectif que cette restructuration soit effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En recherche et développement, les acteurs majeurs sont l'Institut de l'élevage et l'Inrae, qui pilotent ensemble l'unité mixte technologique (UMT) sur l'élevage des chèvres : « Systèmes Caprins Durables de Demain », créée le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Basée à Poitiers-Lusignan. Cette UMT travaille désormais sur l'adaptation des systèmes d'élevage au changement climatique.

Carte 6 – Les organisation caprines membres de l'ANICAP en France



Source : ANICAP

La filière est structurée au sein de plusieurs organisations régionales et départementales.

- **Les Chevriers de Nouvelle-Aquitaine & Vendée (ou FRCAP Fédération Régionale Caprine)** représentent les éleveurs caprins laitiers, fromagers, engraisseurs et transformateurs de viande caprine. C'est un partenaire des laiteries, des abatteurs de chevreaux, des administrations, des organisations consulaires, des associations et des collectivités territoriales. Cette structure assure depuis 2016 l'accompagnement technique des producteurs, de l'animation du Cluster REXCAP (Réseau d'Excellence Caprine), de la promotion de la production caprine et de la défense des intérêts des producteurs (laitiers, fromagers, chevreaux).

- **L'ACLCCP – Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou** – regroupe actuellement, une dizaine de laiteries coopératives, pour tout type de lait. Ces laiteries sont réparties principalement sur le territoire des six départements du bassin laitier Charentes-Poitou : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.
- **Organisations de producteurs lait :**
  - L'association caprine Atlantique-Poitou (79)
  - Les Chevriers des Vignes (79)
- **Organisations de producteurs viande :**
  - La CAVEB – Société coopérative Agricole des producteurs de viande (79)
  - L'association des engraisseurs de chevreaux du Grand Ouest (79)